

que les différends entre nos nations sont réglés d'après les faits (et non la politique) et conformément à la règle du droit. Cet accord rétablit la règle du droit, mais il prévoit en outre que cinq ou sept ans après son entrée en vigueur, de meilleures règles et lois seront élaborées afin de régir le commerce transfrontière.

J'ai appris dans les journaux d'aujourd'hui qu'un avocat engagé par le gouvernement de l'Ontario laissait entendre que le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord ne marque en fait aucun progrès. Permettez-moi de vous parler brièvement de l'accord et des raisons pour lesquelles il constitue un progrès.

Il est vrai que nos lois commerciales respectives continueront de s'appliquer. Ce ne sont pas elles qui suscitent un problème, mais ceux qui l'interprètent. Ce que prévoit l'accord, ce n'est pas un changement de la loi mais un changement de juges. Ainsi, au lieu d'être appliquée par le département du Commerce des États-Unis, la loi américaine sera à l'avenir, après l'entrée en vigueur de l'accord, interprétée en dernière analyse par un groupe binational impartial composé de représentants des deux pays. Or l'impartialité du juge est d'une importance fondamentale pour assurer le retour de la règle du droit et offrir quelques garanties au partenaire plus petit de cette relation nord-américaine.

Quatrièmement, les Canadiens se sont inquiétés pendant des années de n'être que des porteurs d'eau et des bûcherons. L'une des raisons principales pour laquelle nous exportons nos ressources, plutôt que des produits transformés, est que les droits de douane étrangers sont plus élevés sur les produits qui ont une valeur ajoutée. En éliminant tous les droits de douane, cet accord lève un important obstacle à la fabrication et au traitement des produits au Canada.

Cinquièmement, le libre-échange favorisera l'investissement dans des projets énergétiques qui entraînent la création d'emplois dans tout le pays. Le Canada jouira d'une plus grande sécurité sur le plan énergétique grâce à des approvisionnements plus considérables.

Comme vous le savez je suis Albertain. Perdus à l'extrême nord-est de l'Alberta, se trouvent les sables bitumineux d'Athabasca. Il a été établi que les réserves qu'ils constituent sont plus importantes que celles de l'Arabie saoudite. Le Canada dispose donc d'immenses réserves. Mais nous ne pouvons les exploiter si nous ne